

« A »



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

Potash Corporation of Saskatchewan Inc.

Demande pour le renouvellement de son contrat de concession de producteur local de gaz

AVIS

Potash Corporation of Saskatchewan Inc. (PCS) a présenté une demande à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) le 10 décembre 2021 afin d'obtenir les ordonnances suivantes de la Commission :

1. Le renouvellement du contrat de concession de producteur local de gaz de PCS, daté du 21 décembre 2001 (contrat de concession), ou, alternativement, la prorogation de ses conditions, conformément au paragraphe 11(1) de la *Loi de 1999 sur la distribution du gaz*, L.N.-B. 1999, ch. G-2.11 (Loi) ; et
2. Une ordonnance provisoire en vertu du paragraphe 11(3) de la Loi, selon laquelle le contrat de concession est maintenu jusqu'à ce qu'une ordonnance soit rendue en vertu du paragraphe 11(1) de la Loi, puisqu'il est peu probable que la Commission soit en mesure de terminer l'instance requise en vertu du paragraphe 11(2) de la Loi avant la date d'expiration du contrat de concession, soit le 21 décembre 2021.

La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience en ce qui a trait à cette instance par la plateforme de vidéoconférence Zoom, le mardi 11 janvier, à compter de 9 h. Les parties intéressées peuvent y assister et faire des observations sur la procédure à suivre ainsi que sur tout autre sujet pertinent.

Les parties qui comptent intervenir doivent s'inscrire en visitant le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca, sous la rubrique Règles de procédure et remplir le formulaire « Demande de statut d'intervenant », en précisant le numéro d'instance 514. Le formulaire doit être rempli et déposé auprès de la Commission au plus tard le vendredi 7 janvier à 16 h à l'adresse general@cespnb.ca. Les parties doivent indiquer la langue officielle dans laquelle elles souhaitent être entendues.

La demande et les preuves à l'appui sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'instance n° 514.

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick

C. P. 5001

Bureau 1400, 15, Market Square

Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

Téléphone : 506-658-2504

Sans Frais : 1-866-766-2782

Télécopieur : 506-643-7300

Courriel : general@cespnb.ca

Site Web : www.cespnb.ca